

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PENESTIN

Relevé des décisions prises lors de la séance du 27 février 2023

PRESENTS: Monsieur Pascal PUISAY, Monsieur Michel BAUCHET, Madame Jeanne GIRARD, Monsieur Christian MAHE, Madame Christiane BRETONNEAU, Monsieur Joseph LIZEUL, adjoints.

Monsieur Gérard PICARD-BRETECHE, Monsieur Michel CRENN, Madame Nadine FRANSOUSKY, Madame Isabelle HELLARD, Madame Corinne BOURSE, Monsieur Jean-François VALLEE, Monsieur Karl VALLIERE, Madame Laëtitia SEIGNEUR, Monsieur Dominique BOCCAROSSA, Monsieur Jean-Claude LEBAS, Madame Mylène GILORY, Monsieur Frédéric BERNARD.

ABSENTS: Madame Sandrine GOMEZ (donne pouvoir à Monsieur Karl VALLIERE).

Secrétaire de séance : Monsieur Karl VALLIERE.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2023.

Pour	Contre	Abstention
17	0	2 (BOCCAROSSA, BERNARD)
	Adopté	

2- Morbihan Energies : convention de financement et de réalisation – éclairage – rénovation – allée du Bihen – fils nus.

Réalisation de travaux allée du Bihen

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

3- Morbihan Energies : convention de financement et de réalisation – télécom- convention FT – modèle 2013 / propriété – allée du Bihen – fils nus.

Réalisation de travaux allée du Bihen

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

4- Morbihan Energies : convention de financement et de réalisation – télécom – convention FT – modèle 2013 / propriété FT – allée du Bihen – fils torsadés.

Réalisation de travaux allée du Bihen

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

5- Morbihan Energies : engagement de contribution – effacement du réseau électrique – allée du Bihen.

Réalisation de travaux allée du Bihen

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

6- Convention de financement relative à l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat Local de Santé 2023-2027 sur le territoire Est Morbihan.

Le CLS est un outil de mise en œuvre et de déploiement de la politique de santé de l'ARS via son Programme Régional de Santé (PRS) dans les territoires de proximité. Il vise un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

La convention a pour objet de préciser les modalités de gouvernance et de financement du Contrat Local de Santé 2023-2027 sur le territoire Est Morbihan.

Pour	Contre	Abstention
17	0	2 (BOCCAROSSA, BERNARD)
	Adopté	

7- SPL Bretagne Plein Sud : désignation de délégués – annulation de la délibération du 14 septembre 2020.

Pour donner suite au retrait de délégation de Madame Laëtitia SEIGNEUR, mise au vote de nouveaux délégués à la SPL Bretagne Plein Sud.

Candidats:

- Titulaires:
 - Madame Sandrine GOMEZ
 - Madame Laëtitia SEIGNEUR
- Suppléants :
 - Monsieur Pascal PUISAY
 - Madame Corinne BOURSE

Vote à bulletin secret.

Résultats:

Madame Sandrine GOMEZ: 11 voix
Madame Laëtitia SEIGNEUR: 07 voix
Monsieur Pascal PUISAY: 11 voix
Madame Corinne BOURSE: 07 voix

1 bulletin blanc

Suffrage exprimé: 18

Elus:

Titulaire : Madame Sandrine GOMEZSuppléant : Monsieur Pascal PUISAY

8- Désignation d'un délégué au sein de la commission « culture » de Cap Atlantique

Pour donner suite au retrait de délégation de Madame Laëtitia SEIGNEUR, mise au vote d'un nouveau délégué au sein de la commission « culture » de Cap Atlantique.

Candidat:

Madame Isabelle HELLARD

Vote à mains levées.

Pour	Contre	Abstention
12	7 (BERNARD, SEIGNEUR, FRANSOUSKY, BOURSE, BOCCAROSSA, LEBAS, GILORY)	0

Madame Isabelle HELLARD élue représentante à la commission « culture » de Cap Atlantique.

9- Conseil d'Architecture d'Urbanisme & de l'Environnement (CAUE) : cotisation 2023.

Organisme qui a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental. La cotisation pour 2023 est de <u>667.59 €.</u>

Pour	Contre	Abstention
17	0	2 (BOCCAROSSA, BERNARD)
	Adopté	

10- Mission Locale de la Presqu'lle Guérandaise : participation 2023

Une mission locale s'adresse en priorité aux jeunes qui sont sortis du système scolaire ou qui n'ont pas d'emploi. Ainsi, parmi <u>les aides aux jeunes sans emploi</u>, les principaux dispositifs sont régis par la mission locale. Mais elle propose aussi un accompagnement à ceux qui poursuivent des études ou sont actifs.

La cotisation 2023 est de 4 183.83 € (soit 2051 habitants X 2.0399 €)

Pour	Contre	Abstention
19	0	0
	Adopté	

11- Logements Saint Gildas : fixation d'un montant de loyer en priorité pour les saisonniers.

La commune de Pénestin a conventionné avec l'état afin de favoriser le logement des travailleurs saisonniers lors de son conseil municipal du 13 décembre 2021.

L'action 1 consistant en la réhabilitation d'un bâtiment communal « maison Tendron » a été réalisée et permettra ainsi d'accueillir le personnel de la SNSM. De ce fait, la commune peut proposer à la location des travailleurs saisonniers les logements situés au sein du bâtiment Saint Gildas.

Monsieur le Maire propose de définir le montant mensuel de loyer ainsi :

- 400 € / mois
- 50 € de charges / mois

Pour	Contre	Abstention
13	1 (BOURSE)	5 (BOCCAROSSA, BERNARD, SEIGNEUR, FRANSOUSKY, LEBAS)
	Adopté	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

12- Convention de stérilisation et d'identification des chats errants.

Convention avec le « Radeau des Animaux » afin de mener une campagne de stérilisation des chats errants. Coût de la convention : 2 000 € (dont frais téléphonique 120 €/an)

Contre	Abstention
0	0
	0

Adopté

8- Informations municipales

- Décisions d'urbanisme janvier 2023
- Charte forestière du territoire
- Décision du Maire
- Recrutement de l'animateur de la commune
- Réponses aux questions des groupes minoritaires lors du conseil municipal du 30 janvier 2023 :
 - Question 1 concernant le calcul de la participation de la commune de Pénestin au financement de l'Espace Autonomie Santé Est Morbihan (groupe « Autrement Pénestin, tous ensemble ») :

Sur un total de 171 000 € permettant d'équilibrer le budget, le montant demandé (cf article 5.2) correspond aux taux de plus de 75 ans sur la commune – données INSEE 2021. Précisément, ont été dénombrées 351 personnes âgées de + de 75 ans sur la commune de Pénestin, soit 2.295 % de la population du territoire de l'association. La contribution de la commune serait de 3 932 €, arrondie à 4 000 € pour simplifier les comptes. Ce montant sera figé sur 5 ans, le temps du CPOM 2023-2027 ; l'évolution naturelle des charges sera supportée par l'ARS et le Département.

 Question 2 concernant les travaux dans la maison « Tendron » (groupe « Le bon sens pour Pénestin ») :

Ces discussions ont été abordées lors du conseil municipal du 13 décembre 2021. En effet, La commune de Pénestin a conventionné avec l'état afin de favoriser le logement des travailleurs saisonniers. L'action 1 consistant en la réhabilitation d'un bâtiment communal « maison Tendron » afin de créer du logement « saisonnier ». Ces travaux sont en cours de réalisation et sont réalisés en régie.

La séance est levée à 20H05.

A Pénestin, le 28 février 2023

Le Secrétaire Karl VALLIERE

Le Maire, Pascal PUISA